



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 109 – 21 avril

Faits saillants

- Le Groupe Wagner ajouté à la liste des sanctions
- Lancement de la campagne relative à la loi sur la protection du climat
- Énergie : Préparation de l'hiver 2023/2024

Guerre en Ukraine

Sanctions : Le 20 avril 2023, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), a ajouté le Groupe Wagner et l'agence de presse RIA FAN à la liste des individus et des entités sanctionnés pour leur lien avec l'invasion russe en Ukraine, une semaine après la décision analogue de l'Union européenne (UE). La Suisse a en revanche renoncé - contrairement à l'UE - à soumettre les chaînes RT Arabic et Sputnik Arabic à une interdiction de diffuser et de faire de la publicité.

Macroéconomie

Marché du travail : Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le travail à temps partiel a fortement progressé sur les dix dernières années écoulées comparativement au travail à temps plein. En 2022, 4,5 M de personnes âgées de 15 à 64 ans étaient recensées comme actives occupées (+8 % par rapport à 2012), dont plus d'un tiers d'entre elles travaillaient à temps partiel. Entre 2012 et 2022, leur nombre a augmenté trois fois plus rapidement que le nombre de personnes travaillant à plein temps (+14,7 % contre +4,4 %). Alors que 60 % des femmes sont employées à temps partiel, la part des hommes travaillant à temps partiel n'a cessé de croître pour s'établir aujourd'hui à 18,5 %.

Fiscalité : L'Italie a retiré cette semaine la Suisse de sa liste noire des paradis fiscaux établie en 1999. Cette liste prévoyait un renversement du fardeau de la preuve en matière de domicile fiscal pour les personnes physiques résidant en Italie et transférant leur domicile en Suisse. Parallèlement, la Suisse et l'Italie ont décidé d'instaurer une réglementation provisoire, applicable jusqu'à fin juin, concernant l'imposition du télétravail des frontaliers. Celle-ci est néanmoins subordonnée à l'adoption en Italie d'une base légale pour retirer la Suisse de la liste noire.

Secteur financier

Rachat de Crédit Suisse : La Réserve fédérale américaine (Fed) a donné cette semaine son aval à la reprise des filiales américaines de Crédit Suisse par UBS. Le numéro un bancaire helvétique s'est engagé à présenter un plan de regroupement des activités des deux banques aux Etats-Unis, respectant des standards stricts en matière de surveillance.

Par ailleurs, le Département fédéral des finances (DFF) a confirmé que deux plaintes avaient été déposées contre la Suisse par des détenteurs d'obligations convertibles Additional AT1 de CS suite à son rachat par UBS, dont la valeur d'origine, de 16 Mds CHF, avait été ramenée à zéro par la Finma. L'autorité de supervision défend cette décision, arguant que l'amortissement total des obligations AT1, dans le cas d'aide publique exceptionnelle, était

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 20/03	Var. vs 13/03
EUR/CHF	0,9828	+0,1 %
USD/CHF	0,8957	+0,5 %
SMI	11 391	+1,2 %
Taux 10a	1,105 %	+8 pb

inscrit dans le document d'informations-clés. En cas de procès, la Confédération pourrait être amenée à devoir dédommager les détenteurs d'AT1 à hauteur de 8 Mds CHF, valeur indicative des titres alors en date du 17 mars.

Le Conseil fédéral a par ailleurs confirmé cette semaine que la décision du Conseil national (= Chambre basse) de rejeter les crédits d'engagement urgents octroyés dans le cadre du rachat de CS n'avait aucune incidence juridique sur les engagements, l'exécutif pouvant arrêter des crédits d'engagement urgents avant leur approbation par le Parlement à condition de requérir l'assentiment de sa Délégation des finances, obtenu le 19 mars. Le gouvernement indique toutefois prendre en considération ce signal en vue de ses prochains travaux.

Politique monétaire : Lors des réunions de printemps du FMI et du G20 Finances à Washington, la Conseillère en charge des Finances, Karin Keller-Sutter, a défendu la contribution de la Suisse à l'élaboration d'une réglementation internationale de garantie de stabilité des marchés financiers à la suite de la crise traversée par Crédit Suisse, dont la gestion par le gouvernement suisse a été jugée favorablement par le FMI et le G20.

Secteurs non financiers

Alimentation : Eu égard aux perturbations des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires observées ces dernières années - du fait de la pandémie de Covid-19, de la guerre en Ukraine ou des conditions météorologiques défavorables - le gouvernement suisse prévoit d'accroître les réserves obligatoires d'aliments afin d'assurer jusqu'à douze mois d'approvisionnement à un niveau réduit. Pour l'heure, en cas de pénurie grave, les réserves obligatoires sont à même de couvrir intégralement l'approvisionnement de la Suisse pendant trois à quatre mois. Le Conseil fédéral n'anticipe pas de baisse des rendements agricoles domestiques à moyen-long terme, mais entend renforcer sa sécurité alimentaire alors que la moitié des denrées alimentaires consommées chaque année proviennent de l'étranger. Il est prévu de calculer les réserves obligatoires nécessaires de sorte qu'elles puissent compenser l'arrêt des importations de denrées alimentaires - brutes comme transformées. La procédure de consultation ouverte le 19 avril s'achèvera le 11 août prochain.

Energie : La consommation d'électricité en Suisse en 2022 s'est établie à 57 TWh, en baisse de -2 % par rapport à 2021. La diminution s'est concentrée sur le 4^{ème} trimestre (-7,2%) en raison de la clémence de l'hiver. De son côté, la production d'électricité annuelle a atteint 63,5 TWh, en recul de -1 % par rapport à 2021. Malgré l'essor de la production nucléaire grâce aux rénovations des centrales, la sécheresse a fortement pesé sur la production hydroélectrique (-15 %), première source de production électrique indigène (62 % du mix électrique). Le solde importateur s'élève ainsi à 3,4 TWh en 2022, contre 2,4 TWh en 2021.

Le Conseil fédéral a présenté cette semaine le nouveau plan national d'approvisionnement en énergie pour l'hiver 2023/24, après avoir dressé un bilan de l'hiver passé. Outre les conditions météorologiques clémentes, les mesures préventives décidées par la Confédération et la réduction volontaire de la consommation d'énergie ont été jugées déterminantes. L'objectif, qui consistait à économiser 15 % de gaz durant le semestre d'hiver, sur une base librement consentie, a même été dépassé. L'exécutif a d'ailleurs souligné que 60 % des 800 exploitants d'installations bicom bustibles avaient suivi la recommandation de passer du gaz au mazout.

La feuille de route pour l'hiver prochain s'articule désormais en trois axes: (i) maintenir une réserve hydraulique, (ii) constituer des réserves de gaz et (iii) disposer de centrales thermiques de secours. La stratégie de la Confédération s'accompagne encore une fois d'incitations aux économies d'énergie pour les entreprises et les ménages et d'un plan d'urgence en cas de grave pénurie, organisant les coupures d'électricité par paliers. Si les autorités espèrent ne pas avoir à mettre en œuvre ce plan, elles soulignent les incertitudes persistantes entourant l'approvisionnement en énergie: en raison des conditions météorologiques d'une part - les faibles chutes de neige cet hiver et le risque de sécheresse pouvant menacer le bon fonctionnement des centrales hydroélectriques et nucléaires, et en raison des tensions sur la demande internationale de gaz d'autre part. Selon les autorités, la demande croissante de gaz liquide en Asie, de même que les travaux de maintenance sur les infrastructures gazières en Norvège pourraient compromettre la constitution de stocks de gaz suffisants en Europe.

Agenda parlementaire

Loi Climat : Le 18 juin prochain, la population sera appelée aux urnes pour approuver ou rejeter le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers – aussi appelée loi fédérale sur la protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique. Cette loi doit permettre à la Suisse d'atteindre la neutralité carbone en 2050, sans taxes ni impôts supplémentaires, au moyen d'incitations. La loi prévoit notamment un dispositif d'aide financière aux propriétaires pour le remplacement de leur chauffage au mazout ou au gaz ou la meilleure isolation de leur habitation, avec une enveloppe de 200 M CHF par an pendant dix ans. En outre, les entreprises investissant dans les technologies innovantes seront aussi soutenues avec 200 M CHF par an sur six ans. Lors d'une conférence de presse dédiée cette semaine, le conseiller fédéral Albert Rösti a défendu la loi sur la protection du climat, tandis que l'UDC (Union démocratique du centre), parti dont il est lui-même issu, a également lancé sa campagne contre le projet, principalement fondée sur des arguments budgétaires.

Pour rappel, le chemin législatif de cette loi a débuté en 2019, avec le dépôt de l'«initiative pour les glaciers» qui visait l'interdiction générale du mazout, de l'essence, du diesel et du gaz naturel d'ici à 2050. Le Parlement et le Conseil fédéral lui ont opposé un contre-projet indirect, inscrivant pour la première fois l'objectif de zéro émission carbone dans une loi. En juin 2021, la proposition avait été rejetée par le peuple, après une intense campagne menée par l'UDC.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international